

COMMUNE  
DE  
VILLARS

du Registre des délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 12 AVRIL 2023**

N°D-2023-04-01

Vote des taux  
d'imposition 2023

Le 12 avril 2023 à Vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05 avril 2023 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie  
Présents : Mmes : BELLON S., CECCHINI C., PEREIRA S., VANEL M.,  
Messieurs : BLANC P., CORNAND J.B., EVEN P., POUCEL A., CASTANO C., MASSEL A.,  
Absents excusés : Madame FELLON-JOUVAL Françoise, MENSE M., POIMBOEUF J., HENAREJOS  
Absents :  
Procuration : FELLON F. à Madame CECCHINI C. et HENAREJOS F. à EVEN P.,  
Secrétaire de séance : BELLON S.,

Madame la Maire demande au Conseil de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2023.

Elle rappelle les taux d'imposition communaux de 2022.

Taxe foncière (bâti) : 25.87 %

Taxe foncière (non bâti) : 66,00 %.

Le produit attendu compte tenu de l'augmentation des bases d'impositions prévisionnelles de 2023 s'élèverait en cas de reconduction des taux à 435.081 €.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré :

**Décide à l'unanimité** de reconduire les taux d'imposition de 2022.  
soit pour 2023 :

**25,87 % taxe foncière (bâti)**

**66,00% taxe foncière (non bâti)**

**10,11% taxe habitation**

Le produit attendu s'élève à 435.81 €.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.  
Pour extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance :  
BELLON Stéphanie

La Maire :  
PERIERA Sylvie



Mise en ligne sur le site internet le : *18 avril 2023*